

Certificat d'aptitude à travailler en espace confiné Maintenance et actualisation des compétences Intervenant / Surveillant et épreuves du CATEC

OBJECTIFS

Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés et à l'activité qui y est menée.
Appliquer la (les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention.
Utiliser les équipements de sécurité, et vérifier leur bon état de fonctionnement.
Utiliser les moyens et codes de communication.
Appliquer les procédures d'alerte, de secours et/ou d'évacuation.

TYPE DU PUBLIC

Salariés titulaires du Certificat d'Aptitude à Travailler en Espace Confiné Surveillant et/ou Intervenant, depuis 3 ans maximum, amenés à travailler dans des espaces confinés des métiers de l'eau et de l'assainissement.

PRÉREQUIS IDENTIQUES AUX FORMATIONS CATEC INITIALES

Commun au 2 rôles Intervenant/Surveillant

Notions sur la signalisation temporaire de chantier (pour mise en œuvre dans le cadre de l'intervention)
Maîtrise, nécessaire à la réalisation de l'intervention, de l'usage des contrôleurs d'atmosphère (mise en marche, vérification des critères accessibles pour l'utilisateur, positionnement, reconnaissance des alarmes et leur signification opérationnelle, procédure d'arrêt du matériel, informations à communiquer à son entreprise sur des dysfonctionnements constatés).

Surveillant

Notions sur les appareils respiratoires d'évacuation (contrôle vis-à-vis de l'équipement de l'intervenant au moment de l'intervention).
Notions sur l'utilisation des équipements de travail en hauteur : tripode, antichute à rappel automatique, harnais (pour réaliser le contrôle en vis-à-vis de l'équipement de l'intervenant avant d'accéder à l'espace).

Intervenant

Maîtrise de l'utilisation des équipements de travail en hauteur (dispositif anti chute : harnais, tripode, antichute à rappel automatique...
Maîtrise de l'utilisation des EPI (dont le masque auto-sauveteur).

« A l'occasion de la formation, le salarié sera exposé à certains risques (travail en hauteur, espaces confinés...) avec le port d'équipement de protection respiratoire. L'attention des employeurs est attirée sur l'opportunité d'entrer en contact avec le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées tant, éventuellement, pour le suivi de la formation que pour l'activité en entreprise ».

L'entité habilitée s'assurera :

- Des rôles précédemment certifiés dont le stagiaire demande la prolongation (certificats CATEC obtenus).
- Des prérequis obligatoires précédemment cités.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Moyens pédagogiques

Exposés et mises en situation pratique en mode normal et en mode dégradé. Révision sous forme d'ateliers.

> Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
Espace d'entraînement et de certification, EPC et EPI conformes au Document de Référence CATEC de l'INRS.

> Moyens humains

Deux formateurs CATEC formés et certifiés par l'INRS.

SOCOTEC Formation est un organisme de formation habilité par l'INRS N 1522338/2022/CATEC/O/CN.

ÉVALUATION

- > Les épreuves pratiques conformément au dispositif CATEC sont réalisées *tout au long de la journée* en vue de délivrer le Certificat Aptitude à Travailler en Espace Confiné - CATEC fonction d'Intervenant et/ou Surveillant - sur un espace d'entraînement et de certification.
Le renouvellement du CATEC est obligatoire tous les 3 ans.
- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

THEORIE (1 h 30)

- > **Retour d'expérience des 3 années écoulées/Analyse de risques**
- > **Rappel sur le cadre réglementaire et organismes de prévention des risques (Code du Travail, R 447, R 472, INRS, CARSAT)**
- > **Rappel sur :**
Détection gaz • Matériel travail en hauteur • Masque auto-sauveteur
- > **Rappel sur la procédure d'intervention en espace confiné (signalisation temporaire de chantier, documents obligatoires etc.)**
2 acteurs sont représentés :
- > **Rôle de l'intervenant**
Maîtriser les procédures d'évacuation • Repérer et prévenir les risques au cours de l'activité menée dans un espace confiné
- > **Rôle du surveillant**
Le maintien des conditions de sécurité (ventilation, intégrité de la signalisation de chantier • Assurer une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention jusqu'à la remontée des équipiers • Les procédures d'alerte et de secours

PRATIQUE (5 h 30)

- > **Mises en situation sur un espace d'entraînement et de certification**
Préparation de l'intervention • Mise en œuvre de la signalisation temporaire de chantier • Sécurisation de la zone de travail • Équipement des opérateurs • Ventilation • Détection préalable • Intervention avec différents scénarii d'incidents et d'alertes

Les évaluations certificatives sont réalisées au cours de la journée après chaque séquence formative.

La formation est conforme au dispositif CATEC R472 de la CNAMTS.

MODALITÉS

Durée : 7 heures réparties comme suit : 1 h 30 de théorie et 5 h 30 de pratique.

Prix : nous consulter.

Durée de validité du Certificat d'aptitude à travailler en espace confiné : 3 ans.

Pensez à SOCOTEC Formation pour le recyclage.